

Sécurité des personnels des entreprises extérieures - Niveau 2

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ASFO ADOUR
Laurent LE MERRER
06.73.32.49.79
laurent.lemerrer@asfo-adour.org

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller
en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de
professionnalisation
possible ?

Non

Objectif de la formation

Etre titulaire du certificat Niveau 2 selon le référentiel DT 40 révision 8 de France Chimie (organisme labellisateur). - Evaluer les risques en permanence - Gérer son équipe et son chantier y compris en situation dégradée - Transmettre les informations à son équipe.

Contenu et modalités d'organisation

1. TOUR DE TABLE - INTRODUCTION (30 A 60 MIN) - Présentation du formateur (parcours, expériences, ...) ; - Présentation des stagiaires (activités, fonction, sites d'intervention, ...) ; - Nécessité de la formation pour accéder aux sites et spécificité de la formation niveau 2 par rapport au niveau 1 ; - Discussion collective sur les acquis du niveau 1 et sur les risques métiers des stagiaires ; - Présentation des objectifs de la formation ; - Présentation du programme de la formation ; - Organisation pratique de la formation. 2. CONTEXTE ET ENJEUX DE LA SECURITE (1H30 A 2H) Les points suivants devront être abordés sans être approfondis. - Rappel : la formation N2 n'est pas une formation théorique sur la réglementation des interventions des entreprises extérieures à destination de personnes encadrant des entreprises extérieures (responsables SSE, charges d'affaires, ...) mais une formation pratique pour des encadrants d'intervenants (chefs de chantiers, managers, ...). Toutefois, il est nécessaire que ces derniers connaissent ces éléments de contexte pour comprendre leur mission. - L'accident du travail et la maladie professionnelle : Les définitions ; Les origines des accidents du travail : non-respect des procédures, manque de communication, précipitation, addictions, ... (à illustrer avec des statistiques) ; - Les conséquences humaines, matérielles et économiques, la responsabilité civile. - Le contexte réglementaire : Les principes généraux de la prévention ; Présentation succincte de la réglementation relative à l'intervention des entreprises extérieures ; - Articulation avec le document unique, le PPSPS et le protocole de sécurité. - La responsabilité pénale : La responsabilité en fonction des niveaux hiérarchiques ; La délégation de pouvoirs ; Quelques exemples de jurisprudence. - Les acteurs internes et externes de la sécurité (CSE, inspection du travail, services de santé au travail, CARSAT, DREAL, service sécurité interne à l'EU, etc.). 3. ÉVALUATION DES RISQUES ET DEFINITION DES MESURES DE PREVENTION / PROTECTION (2H30 A 3H) A travers l'étude de cas, le stagiaire devra acquérir les notions suivantes : - établissement d'un mode opératoire / phasage ; -

Parcours de formation personnalisable ?

Oui

Type de parcours

Individualisé

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00333043	du 01/12/2022 au 31/12/2025	Saint-Paul- lès-Dax (40)	ASFO ADOUR		Non éligible	FPC